

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal Séance du mardi 27 janvier 2026 à 18 heures 30

Présidence : Laurent DONZET, 1^{er} Adjoint (*Maire absent*)

Secrétaire de séance : Stéphanie POUYET

Présents : Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Sandrine ROUSTAN, Elisabeth TROLET, Monique VEYRIER, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Sabine ADRIEN (*pouvoir à Pascal*), Martine FÉRIAUD (*pouvoir à Bérenger*), Xavier MORGAT (*pouvoir à Donzet*), Laurence VILLEMIN (*pouvoir à Brusseau*),

Absents excusés : Marie CUAZ

Absents : Christian CORNILLAC

Date de convocation du Conseil municipal : 23 janvier 2026

Heure de la séance : 18 heures 30

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 13 + 4 pouvoirs

Ordre du jour

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Confortation du centre-bourg**
 - **Abri de bus** – Demande de subvention
 - **Salle des fêtes et 2^{ème} partie du centre-bourg** – programmes et demandes de subventions
5. **Don** – Tennis club de Mirabel Piégon
6. **Ressources humaines** – gratification départ en retraite
7. **Questions diverses**

Procès-verbal

La séance est ouverte à 18 heures 35.

1. **Désignation du Secrétaire de séance**
Stéphanie Pouyet est désignée Secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Confortation du centre-bourg – Abri de bus – demande de subvention auprès du Conseil régional

Délibération n°2026-01

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, expose.

Dans le cadre de l'exécution des travaux de confortation du centre-bourg, une réflexion est menée sur l'emplacement optimal de l'abri de bus le long de la RD 538. Le Conseil régional est susceptible d'apporter un appui logistique et financier sur ce point à partir du moment où un dossier de subvention est déposé auprès de leur service.

Les travaux de construction de cet abri étaient fixés à hauteur de 9 500 € HT dans le DPGF de l'entreprise titulaire dans la mesure où il s'agissait d'un modèle unique expressément bâti pour le site.

En principe, la Région prendrait toutefois en charge la fourniture et la pose d'un abri type ainsi que 80% des coûts de réalisation de la dalle support nécessaire pour poser l'abri. La dalle serait réalisée par la commune en charge de le faire.

Il s'agit de valider le dépôt de la demande de subvention auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le dépôt de la demande de subvention et d'ingénierie auprès du Conseil régional pour la construction et l'implantation d'un abri de bus le long de la RD538 au niveau de la place du centre-bourg
- Donne tout pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération

5. Confortation du centre-bourg – salle des fêtes et 2^{ème} partie du centre-bourg – travaux et subventions

Délibération n°2026-02

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, expose.

La campagne 2026 pour la DETR s'achève le 31 janvier 2026. La question des projets à y inscrire a été posée.

D'abord, une réflexion a été lancée sur la nécessité de réhabiliter la salle des fêtes dans l'optique de pouvoir mettre à nouveau à disposition des administrés, des citoyens ou encore des associations une salle communale pouvant accueillir un nombre conséquent de personnes.

Pour rappel, compte tenu de contraintes touchant aux caractéristiques mêmes du bâtiment, vieillissant et n'offrant plus un niveau de sécurité règlementaire pour les utilisateurs, il a été décidé de procéder à sa fermeture en août 2025 par arrêté municipal. Néanmoins, il est impératif de procéder à cette réouverture pour le confort même de la population qui doit disposer d'une salle communale.

La principale difficulté tient à l'ampleur même des travaux à réaliser afin de procéder à cette réhabilitation. Plusieurs pistes ont aisément été identifiées : toiture, menuiserie, électricité...

Après avoir envisagé le dépôt d'un dossier au titre de la DETR 2026 pour la seule réfection de la toiture, il est proposé de porter un projet d'ensemble, complet et conséquent, avec l'intervention des différents corps de métiers sous une problématique de rénovation énergétique globale. Cette réflexion nécessite une vision actualisée au regard des contraintes actuelles afférentes à ce type d'établissement et à cette problématique. Le recours à un maître d'œuvre pour présenter un tel

projet global semble dès lors opportun et ce afin de maximiser les subventions potentiellement actionnables pour ce type de projet.

Par suite, il est proposé de monter ce programme sur l'exercice 2026, pour le côté projet et maximisation des recettes extérieures, et de le démarrer en 2027. Par conséquent, il sera déposé auprès des différents partenaires institutionnels pour l'exercice 2027.

Sandrine Roustan demande si dans l'intervalle il serait possible de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la location de la salle des fêtes de Piégon. Laurent Donzet précise que la municipalité de Piégon n'a, à ce jour, pas été sollicitée à cet effet. Il serait possible de l'envisager à l'issue des prochaines élections municipales.

Ensuite, en ce qui concerne le projet de confortation du centre-bourg, le 1^{er} Adjoint rappelle que le marché actuel porte sur une partie seulement des travaux, aux abords directs de la Mairie. Le delta chiffré représente environ 300 000 € HT sur le total des travaux tel qu'estimé au départ. Le montant des subventions notifiées, et notamment de la DETR, n'a pas permis de lancer le marché dans la globalité au départ. Il est ainsi proposé de redéposer cette deuxième partie des travaux auprès des différents financeurs afin de maximiser les potentielles recettes extérieures selon le plan de financement suivant :

- Dépenses HT		300 000 €
- Recettes		
▪ Etat	25 %	75 000 €
▪ Département	25 %	75 000 €
▪ Région	30 %	90 000 €
▪ Autofinancement		60 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le lancement d'une réflexion globale autour de la réhabilitation de la salle des fêtes avec un démarrage des travaux prévus pour l'année 2027
- Dit qu'il se réunira à nouveau courant 2026 pour approuver le programme, le plan de financement et les modalités d'exécution de la salle des fêtes
- Actualise le plan de financement pour la deuxième phase des travaux de confortation du centre-bourg
- Demande à ce que les dossiers de subventions soient déposés au plus fort taux possible auprès de l'Etat, du Conseil départemental et du Conseil régional en 2026
- Dit que les crédits budgétaires seront inscrits en 2026
- Donne tout pouvoir au Maire pour exécuter la présente délibération

5. **Don – Tennis club de Mirabel-Piégon**

Délibération n°2026-03

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, expose.

Le tennis club a versé une participation pour la réfection des courts de tennis qui a eu lieu en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte le don de 8 900 € du tennis club de Mirabel Piégon

6. **Ressources humaines – gratification départ en retraite**

Délibération n°2026-04

Le 1^{er} Adjoint, Laurent Donzet, annonce que sur demande du Service de gestion comptable de

Nyons, il faut expressément délibérer afin d'accepter l'achat du cadeau offert pour le départ en retraite de Madame Bénafla, à savoir :

- Bon cadeau – agence Selectour – Ailleurs voyage (Vaison la Romaine) : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat du cadeau ci-dessus détaillé pour le départ en retraite de Mme Bénafla

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h55

Le Maire,
Christian CORNILLAC
Le Maire absent,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint délégué,
Laurent DONZET

La Secrétaire de séance,
Stéphanie POUYET

P.



ADRIEN Sabine	Pouvoir à Pascal	FÉRIAUD Martine	Pouvoir à Bérenger
BÉRENGER Guy		MORGAT Xavier	Pouvoir à Donzet
BOREL Marinette		PASCAL Jean-Louis	
BRUSSEAU Francis		POUYET Stéphanie	
CHAREYRE Laurent		ROUSTAN Sandrine	
CORNILLAC Christian	Absent	TROLET Elisabeth	
CUAZ Marie	Excusée	VEYRIER Monique	
DIASPARRA Corinne		VILLEMEN Laurence	Pouvoir à Brusseau
DONZET Laurent		ZAMORA Nathalie	
DUVAL Franck			